



**Programme
des Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
12 juillet 2004

Français
Original : Anglais



**Bureau de la quinzième réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Deuxième réunion
Genève, 12 juillet 2004
Point 6 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

**Rapport de la deuxième réunion du Bureau de la quinzième
Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Introduction

1. Le Bureau de la quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'est réuni au Centre international de conférences de Genève, le 12 juillet 2004.

I. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte le lundi 12 juillet 2004 à 10 h 20 par le Président, M. Jirí Hlaváček.

3. Ont participé à la réunion, élus à leurs postes respectifs par la quinzième Réunion des Parties, tenue à Nairobi du 11 au 14 novembre 2003, ou désignés par leur gouvernement en application de l'article 24 du règlement intérieur, les membres suivants du Bureau :

M. Jirí Hlaváček (République tchèque)
M. Juan Tomas Filpo (République dominicaine)
M. Oladapo Afolabi (Nigéria)
M. Gabriel Luluaki (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
M. Robert Ford (Etats-Unis d'Amérique)

4. La liste intégrale des participants est annexée au présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après contenu dans le document UNEP/OzL.Pro.15/Bur.2/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions prises par la quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Nairobi du 11 au 14 novembre 2003, et la première Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Montréal du 24 au 26 mars 2004.
4. Examen des documents de travail préparés pour la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal prévue à Genève du 13 au 16 juillet 2004.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

III. Suite donnée aux décisions prises par la quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Nairobi du 11 au 14 novembre 2003, et par la première Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Montréal du 24 au 26 mars 2004

6. Les participants ont été appelés à examiner la note du secrétariat parue sous la cote UNEP/OzL.Pro.15/Bur.2/2, qui présentait brièvement la suite donnée aux décisions XV/1 à XV/57 prises par la quinzième Réunion des Parties ainsi qu'aux décisions Ex.I/1 à Ex.I/5 prises par la première Réunion extraordinaire des Parties.

7. M. Michael Graber (Secrétaire exécutif adjoint du secrétariat de l'ozone) a fait un rapport oral plus poussé sur la suite qui y avait été donnée. S'agissant de la décision XV/1, il a indiqué que le nombre total des Parties ayant ratifié les divers instruments devrait être augmenté d'un chiffre, puisque l'Afghanistan avait ratifié par la suite les traités relatifs à l'ozone et tous les amendements. S'agissant de la décision XV/10 sur la manipulation et destruction des mousses contenant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en fin de vie, il a fait savoir que les quantités de CFC contenues dans les mousses qui devraient à terme être détruites avaient été estimées à 1,25 millions de tonnes, soit plus que les quantités totales éliminées depuis qu'avaient été lancés en 1987 les traités relatifs à l'ozone. S'agissant de la décision XV/15 sur la communication des données relatives à la consommation et à la production avant la date limite prescrite, il a signalé que les résultats avaient été très encourageants, 96 Parties ayant communiqué leurs données avant la date requise du 30 juin 2004, ce qui représentait un taux de communication des données que l'on n'avait pas pu atteindre avant à peu près octobre au cours des années précédentes.

8. S'agissant des décisions XV/16 à XV/45 sur le non-respect du Protocole de Montréal, le représentant du secrétariat du Fonds multilatéral a indiqué que le Comité exécutif prenait la question très au sérieux. Conformément aux décisions prises à ses quarante et unième et quarante-deuxième réunions, il accordait la priorité aux projets entrepris dans des pays qui se trouvaient en situation de non-respect ou risquaient de s'y trouver, encourageant vivement les organismes d'exécution à accroître leurs activités dans ces pays. Le Comité exécutif avait également prié le secrétariat du Fonds multilatéral de

faire rapport à chaque réunion du Comité exécutif sur la situation des pays qui risquaient de se trouver en situation de non-respect.

9. M. Afolabi (Nigéria) a félicité le Comité exécutif pour avoir pris les devants s'agissant des questions de non-respect et a proposé la création d'un mécanisme qui permettrait de rechercher les activités qui, même si elles ne mettaient pas actuellement les pays en situation de respect, pouvaient néanmoins y contribuer à l'avenir, notamment dans les pays en développement et tout particulièrement dans les pays africains.

10. S'agissant de la décision XV/48 sur le rapport du Comité exécutif concernant la nomination du chef du secrétariat, le représentant du secrétariat du Fonds multilatéral a déclaré que la question avait été examinée lors des quarante-deuxième et quarante-troisième réunions du Comité exécutif. La présidente du Comité exécutif avait rendu compte à cette dernière réunion des discussions qu'elle avait eues avec le chef du Bureau de la gestion des ressources humaines au Siège de l'ONU et avec le Directeur exécutif du PNUE, et entendait faire rapport également à ce sujet au Groupe de travail à composition non limitée.

11. Le Bureau a pris note des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro.15/Bur.2/2 et des autres informations fournies oralement par M. Graber.

IV. Examen des documents de travail préparés pour la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal prévue à Genève du 13 au 16 juillet 2004

12. M. Graber a également présenté la note du secrétariat publiée sous la cote UNEP/OzL.Pro.15/Bur.2/3, dans laquelle figurait la liste des documents préparés par le secrétariat pour la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Il a précisé qu'aussitôt qu'un document était disponible en anglais, il était affiché sur le site Internet du secrétariat de l'ozone, et était ensuite traduit et distribué selon qu'il convient. Il a fait observer qu'outre les trois documents d'information dont il est fait mention aux paragraphes 1 h) à 1 j) du document UNEP/OzL.Pro.15/Bur.2/3, un quatrième (UNEP/OzL.WG.1/24/INF/4) avait été établi et s'intitulait « Décision XIV/11 : Liens entre le Protocole de Montréal et l'Organisation mondiale du commerce ».

13. M. Ford (Etats-Unis d'Amérique) a cherché à savoir si la question relative aux liens entre le Protocole de Montréal et l'Organisation mondiale du commerce serait examinée lors de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

14. M. Graber a fait savoir que la question ne figurait pas à l'ordre du jour mais que les Parties étaient libres de la soulever au titre des questions diverses.

15. M. Juan Tomas Filpo (République dominicaine) a déclaré qu'au stade actuel de l'action menée dans le cadre du Protocole de Montréal, une coopération étroite entre le Protocole et l'Organisation mondiale du commerce pourrait être hautement bénéfique dans la lutte contre le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Certes, la lutte contre ce commerce incombait principalement aux services douaniers, mais souvent les agents nationaux des douanes ne disposaient pas des connaissances nécessaires et l'apport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourrait s'avérer très utile.

16. Le Président a proposé que les responsables des services des douanes fassent partie des délégations nationales aux réunions des Parties ou réunions du Groupe de travail à composition non limitée et soient aussi activement impliqués dans les activités déjà lancées et menées en coopération avec le Fonds multilatéral, la Division Technologie, Industrie et Economie du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale des douanes.

17. Le représentant du secrétariat du Fonds multilatéral a relevé que le Comité exécutif avait approuvé le financement d'un certain nombre d'activités spécifiques destinées à mieux sensibiliser les fonctionnaires des douanes aux substances appauvrissant la couche d'ozone, et chaque plan de gestion des réfrigérants contenait un volet portant sur la formation des agents des douanes.

18. Le Bureau a pris note des informations contenues dans le document UNEP/OzL.Pro.15/Bur.2/3 et des autres informations fournies par M. Graber.

V. Questions diverses

Préparatifs de la seizième Réunion des Parties devant se tenir à Prague, du 22 au 26 novembre 2004

19. Le Président a donné un aperçu des préparatifs de la seizième Réunion des Parties prévue à Prague du 22 au 26 novembre 2004. L'accord-siège avait été signé le 5 février 2004 par le Ministre de l'environnement de la République tchèque et le Directeur exécutif du PNUE. La réunion serait en principe ouverte par le Président de la République tchèque, le Ministre de l'environnement et le Maire de Prague.

20. La réunion se tiendrait à l'hôtel Hilton et des négociations sur les tarifs des chambres avaient été menées avec l'hôtel Hilton et d'autres hôtels. Des discussions sur les mesures de sécurité étaient en cours avec le Ministère de l'intérieur et la police, ainsi qu'avec le Ministère de la santé pour ce qui était des dispositions à prendre en vue des soins médicaux. Des brochures sur la logistique et les transports à Prague étaient prêtes et seraient distribuées à la fin de la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, lorsque la délégation de la République tchèque informerait les Parties des modalités de la seizième Réunion des Parties. Toutes les informations étaient également disponibles sur le site Internet www.16mop.cz, qui avait été mis en service depuis le 9 juillet 2004.

VI. Adoption du rapport

21. Le Président a annoncé que le rapport serait établi par le secrétariat et communiqué aux participants pour approbation dans les prochains jours.

VII. Clôture de la réunion

22. Le Président a prononcé la clôture de la réunion à 11 h 45.

Annexe

Liste des participants

Deuxième réunion du Bureau de la quinzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal tenue le 12 juillet 2004 à Genève

Etats-Unis d'Amérique

M. Robert Ford
 Directeur adjoint
 Section des politiques de l'environnement
 Bureau des questions océaniques et des questions
 environnementales et scientifiques internationales
 Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
 2201 C Street, N.W., Salle 4325
 Washington DC 20520
 Etats-Unis d'Amérique
 Téléphone : (+1 202) 647 9798
 Télécopieur : (+1 202) 647 5947
 Adresse électronique : <mailto:fordrj@state.gov>

Nigéria

M. Oladapo Afolabi
 Directeur
 Département de la lutte contre la pollution et
 la protection de l'environnement
 Ministère fédéral de l'environnement
 Plot 444 Aguiyi Ironsi Str.
 Maitama District
 PMB 265, Garki
 Abuja (Nigéria)
 Téléphone : (+234 9) 803 715 3487
 Télécopieur : (+234 9) 523 3807/413 6317
 Adresse électronique : oladapoafolabi@hotmail.com

M. Abdul-Kazeem Bayero
 Sous-Directeur/Responsable national de l'ozone
 Bureau national de l'ozone
 Ministère fédéral de l'environnement
 Plot 444 Aguiyi Ironsi Str.
 Maitama District
 Abuja (Nigéria)
 Téléphone : (+234 9) 413 5971/523 2930
 Télécopieur : (+234 9) 413 5972
 Adresse électronique : ozonenig@rosecom.net/bolaomotosho@hotmail.com

Papouasie-Nouvelle-Guinée

M. Gabriel Luluaki
 Responsable chargé des substances qui appauvrissent
 la couche d'ozone
 Groupe de l'effet de serre
 Ministère de l'environnement et de la conservation
 P.O. Box 6601
 Boroko NCD
 Port Moresby

Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Téléphone : (+675) 325 0180/325 8166
 Télécopieur : (+675) 325 0180
 Adresse électronique : pngccap@datec.com.pg or
gluluaki@hotmail.com

République dominicaine

M. Juan Tomas Filpo
 Responsable du programme de l'ozone
 Sous-secrétariat d'Etat à la gestion de l'environnement
 Secrétaire d'Etat à l'environnement et aux
 ressources naturelles
 Saint Domingue
 République Dominicaine
 Téléphone : (1 809) 472 0626
 Télécopieur : (1 809) 472 0631
 Adresse électronique : cogord@codetel.net.do

République tchèque

M. Jiri Hlaváček
 Directeur du Département des stratégies,
 Conseiller du Ministre pour les questions
 environnementales internationales
 Ministère de l'environnement
 Vrsovicke 65
 100 10 Prague
 République tchèque
 Téléphone : (+420 267) 2838/2827
 Télécopieur : (+420 271) 7631 0308
 Adresse électronique : jiri_hlavacek@env.cz

Secrétariat du Fonds multilatéral

M. Tony Hetherington
 Responsable chargé du Fonds multilatéral pour la
 mise en œuvre du Protocole de Montréal
 1800 McGill College Avenue
 27th Floor, Montreal Trust Building
 Montréal, Québec, Canada H3A 3J6
 Téléphone : (+1 514) 282 1122
 Télécopieur : (+1 514) 282 0068
 Adresse électronique : tonyh@unmfs.org

M. Eduardo Ganem
Administrateur hors classe chargé de la gestion
des projets
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du
Protocole de Montréal
1800 McGill College Avenue
27th Floor, Montreal Trust Building
Montréal, Québec, Canada H3A 3J6
Téléphone : (+1 514) 282 1122
Télécopieur : (+1 514) 282 0068
Adresse électronique : eganem@unfms.org

Secrétariat de l’ozone

M. Michael Graber
Secrétaire exécutif adjoint
Secrétariat de l’ozone, PNUE
P.O. Box 30552
Nairobi (Kenya)
Téléphone : (+254 20) 623885
Télécopieur : (+254 20) 623601/3913
Adresse électronique : Michael.Graber@unep.org
